

## METROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

#### CM2018/09/28/11 : SOUTIEN A LA DEMARCHE D'AMENAGEMENT DE SITES DE BAINNADE PERENNES EN SEINE ET EN MARNE

---

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

#### ETAIENT PRESENTS :

Michel ADAM, Manuel AESCHLIMANN, Sylvie ALTMAN, François ASENSI, Eric AZIERE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Christiane BARODY-WEISS, Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 09h45), Jean-Didier BERTHAULT, Florence BERTHOUT, Patrick BLOCHE (à partir de 9h55), Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Jean-Bernard BROS, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON (jusqu'à 10h00), Vincent CAPO-CANELLAS, Gilles CARREZ, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h10), Marie-Carole CIUNTU, Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h50), Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Léa FILOCHE (jusqu'à 10h05), Michel FOURCADE, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Hervé GICQUEL (jusqu'à 10h35), Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Didier GONZALES (jusqu'à 10h25), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (à partir de 10h00), Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h00), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON (jusqu'à 10h30), Anne HIDALGO (jusqu'à 10h00), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE à partir de 10h30, Christine LAVARDE, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN (jusqu'à 11h10), Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Louis MISSIKA (à partir de 11h00), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 10h50), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NÈGRE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE (jusqu'à 11h00), Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 10h15), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

#### ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, Marinette BACHE par Sylvine THOMASSIN, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Jean-Pierre BARNAUD par Bernard GAUDUCHEAU, Françoise BAUD par Sylvie ALTMAN, Patrick BEAUDOUIN par Geoffroy BOULARD, Jacques-Alain BENISTI par Philippe GOUJON, Sylvain BERRIOS par Manuel AESCHLIMANN (à partir de 09h45), Patrice BESSAC par Jean-Charles NÈGRE, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Patrick BRAOUEZEC par Pascal BEAUDET, Daniel BREUILLER par Yves CONTASSOT, Galla BRIDIER par Joëlle MOREL, Ian BROSSAT par Daniele PRÉMEL, Colombe BROSSEL par Corinne VALLS, Christian CAMBON par Jean-Paul FAURE-SOULET (à partir de 10h00), Laurent CATHALA par Luc CARVOUNAS, Régis CHARBONNIER par Marie CHAVANON, Hervé

CHEVREAU par Patrice CALMEJANE (à partir de 11h10), Gérard COSME par Bertrand KERN, Marie-Pierre DE LA GONTRIE par Zacharia BEN AMAR, Grégoire DE LA RONCIERE par Gauthier MOUGIN, Christian DEMUYNCK par Denis CAHENZLI, Tony DI MARTINO par François DAGNAUD (à partir de 10h50), Patrick DONATH par Toni DI MARTINO, Julien DUMAINE par Jean-Didier BERTHAUT, Corentin DUPREY par Michel FOURCADE, Christian DUPUY par Daniel-Georges COURTOIS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Léa FILOCHE par Frédéric HOCQUARD (à partir de 10h05, Jacques GAUTIER par Michel ADAM, Jean-Michel GENESTIER par Eric SCHLEGEL, Sylvie GERINTE par Marie-Christine SEGUI, Hervé GICQUEL par Jean-Baptiste DE FROMENT (à partir de 10h35), Didier GONZALES par Nathalie FANFANT (à partir de 10h25), Nicole GOUETA par Jean-Paul BOLUFER, Emmanuel GRÉGOIRE par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Didier GUILLAUME par Patrick DOUET (à partir de 11h00), Eric HELARD par Eric AZIERE (à partir de 11h00), Michel HERBILLON par Valérie MAYER-BLIMONT (à partir de 10h30), Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE (à partir de 10h00), Christine JANODET par Jérôme GLEIZES, Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Sylvie SIMON-DECK, Philippe JUVIN par Patrick OLLIER, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Jean-Christophe LAGARDE par Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 10h30), Jean-Yves LE BOUILLONNEC par Olivier KLEIN, Catherine LECUYER par Yves THOREAU, Xavier LEMOINE par Virginie MICHEL-PAULSEN, Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Hervé MARSEILLE par François LE CLEC'H (à partir de 11h00), Pierre-Yves MARTIN par Richard DELL'AGNOLA (à partir de 11h10), Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Virginie MICHEL-PAULSEN par Xavier LEMOINE, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES par Christophe NAJDOVSKI, Georges MOTHRON par Yves REVILLON (à partir de 10h50), Gilles POUX par Patricia TORDJMAN, Yves REVILLON par Georges MOTHRON (jusqu'à 10h50), André SANTINI par Ivan ITZKOVITCH (à partir 10h30), Jean-Pierre SCHOSTECK par Jean-Didier BERGER, Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Azzedine TAÏBI par Didier GUILLAUME, Georges URLACHER par Florence BERTHOUT, Sophie VALLY par François ASENSI, François VAUGLIN par Patrick BLOCHE (à partir de 10h15).

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Jacques BAUDRIER, Sébastien BENETEAU, Eric BERDOATI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alain-Bernard BOULANGER, Frédérique CALANDRA, Raymond CHARRESON, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Vincent FRANCHI, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, Jean-Jacques GUILLET, François HAAB, Vincent JEANBRUN, Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE, Nathalie LALLIER, Jean-François LAMOUR, Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Jacques JP MARTIN, Thierry MEIGNEN, Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Laurent RUSSIER, Jean-Yves SENANT, Jean-Pierre SPILBAUER, Michel TEULET, Martine VALLETON, Laurent VASTEL et Jean-Marie VILAIN.

Sur le territoire métropolitain, plusieurs dynamiques sont à l'œuvre en faveur de la création de sites de baignade en rivière :

- depuis 1993, sur le bassin aval de la Marne, par le syndicat Mixte Marne Vive qui porte l'objectif statutaire de la « reconquête de la baignade en Marne » ;
- depuis 2009, par le Département du Val-de-Marne, dans le cadre de l'action 49 du plan bleu « Etudier la faisabilité d'ouverture d'une zone de baignade dans le Val-de-Marne » ;
- depuis 2016, par la Ville de Paris, dans le cadre de la création de baignades pérennes héritage des Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

La métropole du Grand Paris, dans le cadre de la compétence GEMAPI, a quant à elle délibéré à plusieurs reprises sur cet objectif soulignant l'intérêt de l'objectif baignade pour partager avec la population la culture des « rivières vivantes », pour participer à l'identité de la métropole et pour contribuer à dessiner son avenir tout en renforçant son volet résilience, attractivité et qualité de vie. Elle a par ailleurs co-organisé avec le Syndicat Marne Vive un « forum baignade » le 6 juillet 2017 au cours duquel les attentes de la population et des collectivités ont pu s'exprimer et les multiples enjeux de la baignade y ont été déclinés (sanitaire, loisir, environnemental, social, ...).

Aujourd'hui, à l'issue d'une campagne de sollicitation lancée par le préfet de la Région Ile-de-France, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, 14 villes ont confirmé leur candidature pour examiner la possibilité d'ouvrir un site de baignade sur leur territoire.

Sur la Marne :

Dans le cadre du SAGE Marne Confluence, avec un objectif d'ouverture avant 2022, six villes sont candidates : Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny, Nogent sur Marne, Gournay sur Marne, ainsi que Chelles (commune limitrophe de la métropole)

Sur la Seine (héritage JOP 2024):

- Epinay-sur-Seine,
- L'île-Saint-Denis,
- Paris (plusieurs sites)
- Ivry/Vitry,
- Choisy-le-Roi,
- Villeneuve-le-Roi,
- Orly,
- Viry-Chatillon,
- Rueil-Malmaison.

Interdite dès 1923 à Paris, et en juillet 1970 pour la Marne dans le Val-de-Marne, les conditions pour ouvrir des baignades ne sont pas encore réunies en raison notamment d'une qualité bactériologique insuffisante. De plus, les aspects de sécurisation des baignades, de conciliation des usages et d'impact sur les milieux aquatiques ne doivent pas être négligés.

L'état d'avancement des études sur ces sites potentiels est variable et un important travail d'animation et de coordination est assuré par les services de l'Etat afin de disposer d'un état des lieux complet et valoriser et contextualiser le travail de chaque acteur.

Aujourd'hui, des sites historiques ou potentiels ont été recensés dans une étude « typologique » d'aménagement de l'APUR, certains de ces sites disposent d'une modélisation de la qualité de l'eau réalisé par le SIAAP, et les 5 communes candidates dans le cadre du SAGE Marne confluence bénéficient déjà de 3 années de recul en matière de campagne *in situ* de la qualité bactériologique de l'eau et d'un préprogramme d'actions en matière d'assainissement. Toutefois un travail important reste encore à réaliser (en complément des aspect sécuritaires, sanitaires et organisationnels) en matière de faisabilité d'aménagement notamment au regard de la configuration des berges et de l'impact environnemental global (écologique, paysager, directive cadre sur l'eau).

C'est pourquoi, en raison de ses compétences en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager et en matière de GEMAPI, la Métropole du Grand Paris souhaite apporter son soutien aux villes candidates afin de les accompagner dans leur projet en leur apportant une aide technique ou financière dans le cadre de leurs études de faisabilité d'un site de baignade (étude

de l'impact sur les milieux aquatiques, impact sur l'entretien des berges ainsi qu'en matière d'aménagement et de paysage).

En complément de l'action technique nécessaire à l'identification puis à l'ouverture de sites de baignade la sensibilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire à la prise de conscience et la mise en place d'actions coordonnées. L'association European River Network ERN, initiatrice et coordinatrice de l'opération « Big Jump », manifestation du public pour la préservation des rivières au cours de laquelle des personnes de toute l'Europe se rassemblent sur les bords de leurs rivières, et se baignent tous en même temps. Avec ce saut collectif dans l'eau, les citoyens célèbrent la Journée européenne de la baignade, et soulignent le besoin de rivières propres, préservées du développement et de la pression urbaine. C'est une occasion pour échanger et partager des données sur l'état et l'évolutions des cours d'eau.

Un des outils envisagés par le Président OLLIER lors du Forum baignade de 2017 était l'organisation d'un « Big Jump métropolitain ».

### **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

**Vu** le code de l'environnement, en particulier l'article L. 211-7 ,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** les délibérations, CM2016/09/18, CM2017/03/07, CM2017/09/29/08, CM2017/12/08/13 du Conseil portant sur la compétence GEMAPI,

**Vu** la délibération CM 2017/04/28/04 relative à l'organisation d'un forum sur la baignade en Seine et en Marne,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière d'Aménagement et d'Environnement,

**Considérant** l'intérêt de la création de sites de baignade sur le territoire métropolitain afin de contribuer à la constitution de son identité, de renforcer son attractivité et sa résilience et pour dessiner son avenir,

**Considérant** la compétence GEMAPI notamment dans ses item « 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » et « 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » ;

**Considérant** la contribution de la poursuite de l'objectif baignade à l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau, et donc à la protection et la restauration des systèmes aquatiques ;

**Considérant** les dynamiques à l'œuvre et les nombreuses villes candidates à l'étude de l'ouverture de sites de baignade,

**Considérant** la nécessité de disposer d'une connaissance de l'impact environnemental de l'installation d'un site de baignade notamment sur les berges et sur les milieux aquatiques,

**Considérant** l'intérêt de communiquer et de sensibiliser les populations à ces projets qui contribuent, en participant aux efforts de protection de la ressource en eau de surface, à l'amélioration de la qualité des rivières et par conséquent à la qualité du cadre de vie et de la qualité de vie métropolitaine,

**Considérant** l'expérience de l'Association ERN tant en matière de gestion des cours d'eau que de sensibilisation du public,

La commission Développement durable et environnement consultée,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**CONFIRME** l'engagement de la Métropole pour la création de sites de baignade pérennes en Marne et en Seine sur le territoire métropolitain.

**ETUDIE** les moyens les plus adaptés pour apporter son soutien technique et financier aux communes candidates dans le cadre de leurs études de faisabilités d'un site de baignade

**MANDATER** le Président pour solliciter l'association ERN (European River Networks) ou tout autre organisme compétent afin d'accompagner la métropole du Grand Paris dans les démarches de sensibilisation et d'information des collectivités et des populations relatives à la baignade.

### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.